AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2290
FR0011471135-FS0704

31 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 octobre 2014, complété par un courrier reçu le 31 octobre 2014, la société de droit américain Baker Bros Advisors, L.P. (667 Madison Avenue, 21th Floor, New York, NY 10065, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 octobre 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ERYTECH PHARMA, et détenir pour le compte desdits fonds, 674 027 actions ERYTECH PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 9,79% du capital et 8,10% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société ERYTECH PHARMA[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 6 882 761 actions représentant 8 316 371 de droits de vote (post augmentation de capital), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 14-566 du 23 octobre 2014.